

Janvier 2025

GUIDE PRATIQUE

**Élaborer des plans d'action nationaux
générés sur les armes légères**

Kheira Djouhri et Callum Watson





Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Federal Department of Foreign Affairs FDFA



german
cooperation

DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT

GUIDE PRATIQUE

Élaborer des plans d'action nationaux générés sur les armes légères

Kheira Djouhri et Callum Watson

Une publication du projet *Gender-responsive Arms Control* du Small Arms Survey, avec le soutien du ministère fédéral allemand des Affaires étrangères et du ministère fédéral suisse des Affaires étrangères.



CRÉDITS

Coordinateur du projet : Callum Watson

Coordinateur-riche-s de la production et de la communication : Olivia Denonville, Lionel Kosirnik et Katie Lazaro

Révision du contenu : Mira Fey

Relecture : Luc Chounet-Cambas and Julien Joly

Révision : Alex Potter

Composition et mise en page : Rick Jones

Illustrations : Daly Design

Traduction : Emmanuelle Cassan

Publié en Suisse par le Small Arms Survey

© Small Arms Survey, Institut de hautes études internationales et du développement, Genève, 2025

Première publication en janvier 2025

Publication en français en mars 2025

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, mise en mémoire dans un système de recherche documentaire, ou transmise, sous quelque forme et par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable du Small Arms Survey, à l'exception des procédés expressément autorisés par la loi ou selon les conditions convenues avec l'organisation de droits reprographiques compétente.

Le Small Arms Survey ne prend aucunement position sur le statut ou le nom des pays ou des territoires mentionnés dans la présente publication.

ISBN : 978-2-940747-21-4

SOMMAIRE

Abréviations et acronymes	4
Objectif de ce guide	5
Comment utiliser ce guide	6
Partie I : Comment assurer une participation diversifiée et véritable aux activités, par exemple aux ateliers, sur les armes légères ?	7
Que signifie « participation véritable » ?	8
PARTIE II : Comment inclure des perspectives de genre dans le processus d'élaboration des PAN ?	15
Plans d'action nationaux: Processus	16
Ressources clés	31
Références	33

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

ComNat	Commission nationale
FPS	Femmes, paix et sécurité
GAM	Gestion des armes et munitions
MOSAIC	Recueil de modules sur le contrôle des armes légères
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
PAN	Plan d'action national

OBJECTIF DE CE GUIDE

En 2024, à la quatrième Conférence d'examen (RevCon4) du Programme d'action des Nations unies sur les armes légères et de petit calibre, les États membres ont dit craindre que le commerce illicite des armes légères et de petit calibre ne fasse obstacle à la réalisation de l'égalité de genre. Les organisations de la société civile (OSC) qui défendent les droits des femmes sont depuis longtemps conscientes de ce risque, tout comme les États qui ont expérimenté et étudié les incidences différenciées des armes légères et de petit calibre sur le genre et, plus largement, leurs incidences sur les droits humains.

Le rapport de la RevCon4 appelle les États à intégrer une perspective de genre dans la conception et la mise en œuvre de politiques et de programmes sur le contrôle de ces armes qui tiennent compte des questions de genre (AGNU, 2024). Depuis 2017, le Small Arms Survey a aidé plusieurs pays et territoires à élaborer ou évaluer des plans d'action nationaux (PAN) sur le contrôle des armes légères¹. Ce faisant, il a retenu des bonnes pratiques et des enseignements dont il s'est inspiré pour établir le présent guide, qu'il a conçu comme un outil permettant de mettre au point des politiques publiques – des PAN notamment – et des pratiques nationales en matière d'armes légères qui soient genrées et plus inclusives. Cela signifie que ces politiques et pratiques prennent en considération les besoins spécifiques des hommes, femmes, garçons, filles et groupes sous-représentés face aux incidences différenciées des armes sur ces populations. En outre, le guide a pour objet de renforcer la participation diversifiée et véritable aux processus locaux et nationaux de contrôle des armes légères, d'améliorer la compréhension des causes profondes de la violence, et d'examiner le contrôle des armes légères sous l'angle du développement.

Le Module 06.10 – *Les femmes, les hommes et la nature liée au genre des armes légères et de petit calibre* – du Recueil de modules sur le contrôle des armes légères (MOSAIC) souligne que « s'assurer de l'intégration adéquate du genre dans toutes les étapes d'une initiative de contrôle des armes légères est primordial pour en garantir «la qualité globale» » (UNODA, 2017b, sec. 7.1).

1 Au Bénin, au Burkina Faso, au Niger, en République centrafricaine, au Sénégal, en Sierra Leone et au Somaliland.

COMMENT UTILISER CE GUIDE

Le présent guide s'adresse aux acteur·rice·s nationaux·ales intervenant dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques nationales relatives au contrôle des armes légères, et en particulier dans l'élaboration des PAN. Il s'adresse également aux partenaires régionaux et internationaux qui soutiennent les acteur·rice·s nationaux·ales dans ces tâches.

Le guide se fonde sur la démarche qu'applique le Small Arms Survey à l'élaboration des PAN sur le contrôle des armes légères. Cette démarche se décline en cinq phases : 1) jeter les bases, 2) évaluer, 3) définir une stratégie, 4) établir un plan opérationnel, 5) valider et diffuser. Les recommandations du présent guide peuvent venir compléter des mécanismes déjà en place ou, s'il n'en existe pas, servir de base sur laquelle s'appuyer pour élaborer des PAN genrés.

Le guide s'articule autour de deux sections : la première a pour objet d'aider les acteur·rice·s du contrôle des armes à veiller à ce que la participation à leurs ateliers ou réunions soit diversifiée et véritable, et la seconde propose une analyse et des recommandations visant à encourager l'intégration du genre aux diverses étapes de l'élaboration des PAN. Pour terminer, l'utilisateur·rice trouvera à la fin de ce guide une liste de ressources qui permettront d'orienter les commissions nationales (ComNat) et leurs partenaires dans l'accomplissement de leurs tâches. Aux fins du présent guide, l'on entend par « commission nationale sur les armes légères » (ComNat) l'ensemble des autorités nationales – institutions précises ou points focaux désignés à cet effet – chargées de coordonner les initiatives en matière de contrôle des armes légères.

PARTIE I

Comment assurer une participation diversifiée et véritable aux activités, par exemple aux ateliers, sur les armes légères ?

QUE SIGNIFIE « PARTICIPATION VÉRITABLE » ?

L'expression « participation véritable » (l'on rencontre aussi « participation significative ») souligne que les femmes et d'autres groupes sous-représentés doivent être non seulement présents dans les enceintes où des décisions sont prises au sujet de la paix et de la sécurité, mais aussi qu'il doit être tenu compte de leurs préoccupations, apports et compétences pour parvenir à ces décisions (Salmena et Manion, 2018, p. 11). Si, à l'heure actuelle, les femmes et d'autres groupes sous-représentés sont souvent inclus dans les processus décisionnels, c'est seulement en qualité d'observateur-riche-s ou de représentant-e-s et sans véritable influence.

Nous avons inscrit ce guide dans une démarche inclusive, ce qui signifie que les définitions et recommandations qui y sont énoncées sont applicables aussi bien aux femmes qu'aux groupes sous-représentés. Comme ces catégories sont susceptibles de varier en fonction du contexte, il conviendrait que les utilisateur-riche-s du guide commencent par définir les groupes concernés, à savoir, notamment : les jeunes ; les personnes handicapées ; les minorités religieuses ou ethniques ; et les personnes ayant diverses orientations sexuelles, identités de genre et caractéristiques sexuelles.

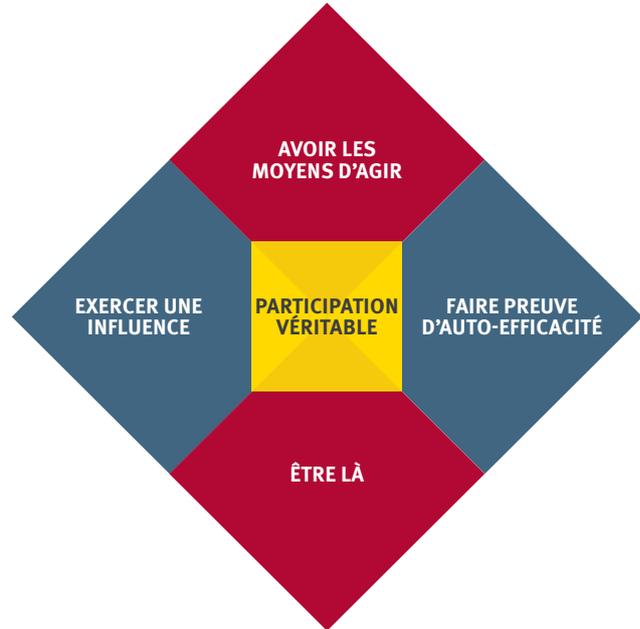
L'encadré 1 présente les quatre éléments fondamentaux d'une véritable participation des femmes, éléments qu'un groupe de spécialistes a énumérés lors d'une réunion tenue à l'initiative d'ONU Femmes (Salmela et Manion, 2018 ; Buchanan, 2021). Bien que les définitions données dans la figure 1 ne portent que sur la participation des femmes, elles peuvent être globalement élargies à des groupes habituellement sous-représentés dans les débats sur le contrôle des armes légères : les jeunes par exemple, mais aussi les personnes handicapées et les minorités sexuelles et de genre. Les utilisateur-riche-s du guide sont invité-e-s à définir préalablement les divers critères d'identité dont il faudra tenir compte en fonction du contexte national.

Selon la définition d'ONU Femmes, il faut que quatre éléments soient réunis pour pouvoir parler de véritable participation :

- **Avoir les moyens d'agir.** Les femmes et les groupes sous-représentés devraient avoir les moyens d'agir, c'est-à-dire de recueillir des éléments factuels, de définir des programmes concrets, de créer des coalitions et de lancer des stratégies collaboratives porteuses de changements.
- **Faire preuve d'auto-efficacité.** Les femmes et les groupes sous-représentés doivent faire preuve d'auto-efficacité et avoir les connaissances, la confiance et les ressources nécessaires pour pouvoir véritablement représenter leurs intérêts, valeurs et expériences dans toute leur diversité intersectionnelle.
- **Être là.** Il faut que les femmes et les groupes sous-représentés soient présent-e-s dans les enceintes et mécanismes et aux postes influents pour pouvoir saisir immédiatement les occasions d'informer, d'influencer et de prendre les décisions.
- **Exercer une influence.** Il faut que les femmes et les groupes sous-représentés puissent influencer sur les décisions prises afin qu'il soit mieux tenu compte de leurs divers intérêts, valeurs et expériences et, partant, de ceux de l'ensemble de la société.

Ces quatre éléments dont il convient de tenir compte dans toutes les activités relatives à l'élaboration des PAN sont ci-après examinés l'un après l'autre. La section suivante donne certaines orientations précises sur la manière de faciliter la véritable participation de divers groupes aux activités relatives au contrôle des armes légères.

Figure 1 Les éléments d'une véritable participation



1. Avant les activités

Si une composante genrée est intégrée dès le stade de la préparation des activités, il y a de plus grandes chances que la participation soit diversifiée et véritable. Il est vivement recommandé, pour lutter contre les causes profondes entravant la pleine participation des femmes et d'autres groupes sous-représentés, de commencer par tenir un atelier pour débattre des obstacles potentiels à leur participation (il serait préférable d'associer des femmes et des personnes issues d'autres groupes sous-représentés à l'organisation de cet atelier).

Certains obstacles sont contextuels mais il en existe d'autres, que les consultations² menées par le Small Arms Survey ont montrés : les femmes et d'autres groupes sous-représentés manquent de confiance en leur propre capacité à maîtriser les connaissances techniques relatives aux armes légères et ne comprennent pas bien quel rôle leur incombe dans telle ou telle activité ni ce qui est attendu de leur participation. Plus précisément, leur incapacité à comprendre le jargon et les abréviations/acronymes fréquemment employés durant les activités empêche en outre dans bien des contextes les femmes et les autres groupes sous-représentés de véritablement y participer en « **ayant les moyens d'agir** » et en « **faisant preuve d'auto-efficacité** ». L'une des façons d'y remédier est d'organiser une séance préparatoire à l'intention des femmes et de divers autres groupes afin :

- de repérer de possibles obstacles à leur participation et de trouver des solutions pour les surmonter (« **être là** ») ;
- d'améliorer les capacités des femmes et des groupes sous-représentés en ce qui concerne les armes légères, et notamment leurs connaissances : définitions, termes techniques et abréviations/acronymes susceptibles d'être employés lors des activités ; lignes directrices et instruments internationaux en matière de contrôle des armes ; identification des armes légères ; gestion des armes et des munitions (« **faire preuve d'auto-efficacité** ») ;
- de déterminer quelles sont les priorités de ces groupes et de veiller à ce qu'il en soit tenu compte dans les programmes (« **avoir les moyens** ») ;
- de donner à ces groupes la possibilité de bâtir des réseaux et des coalitions (« **avoir les moyens** »).

2 Consultations internes menées en janvier 2024 auprès de gestionnaires de projets, d'assistants de projets, de chercheurs et de gestionnaires de programmes du Small Arms Survey.

Lors de cette phase préparatoire, il faudrait que les organisateur·rice·s (en l'occurrence les ComNat) veillent à ce que la composition de la liste des participant·e·s remplisse la première condition d'une véritable participation, à savoir : « **être là** ». Il conviendrait que les organisateur·rice·s des réunions veillent tout particulièrement à assurer une participation diversifiée en termes de genre et, autant que faire se peut, d'âge, de handicap et tout autre critère jugé pertinent en fonction du contexte. Les organisateur·rice·s pourraient recenser les éléments susceptibles de donner lieu à une discrimination dans le pays, et pour ce faire par exemple déterminer si l'État protège des caractéristiques ou attributs ou désigne des minorités nationales dans le cadre juridique du pays. Pour gagner du temps et économiser des ressources, les organisateur·rice·s pourraient citer en référence des rapports en matière de discrimination qu'auraient établis par exemple le gouvernement, des organisations internationales et la société civile, en ce compris des organisations non gouvernementales (ONG), des organisations de recherche et des universités³.

Pour aller plus loin . . .

Pour encourager une participation diversifiée et véritable, les organisateur·rice·s devraient :

- prévoir des mesures incitatives, par exemple inviter deux membres d'une organisation à condition que l'une des deux personnes désignées soit issue d'un groupe sous-représenté ;
- collaborer avec les organisations participantes pour trouver parmi les employé·e·s des personnes issues de groupes sous-représentés qui seraient susceptibles de participer aux travaux ;
- se rapprocher de réseaux, par exemple d'associations d'employées, pour trouver des participant·e·s issu·e·s de groupes sous-représentés et les inviter nominativement ;
- prendre contact avec des membres de ces organisations pour demander comment faciliter leur participation (par ex. en les invitant à présenter un document ou animer/participer à un débat sur un thème précis).

3 Il pourrait par exemple s'agir de PAN FPS, de rapports ou de contre-rapports relatifs à la CEDAW (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes), de rapports de l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme, ou d'autres rapports établis par des institutions nationales compétentes en matière de droits humains.

Pour s'assurer que la participation sera diversifiée et véritable, les organisateur·rice·s doivent tenir compte de certains critères lors de la planification de l'atelier. Le calendrier (créneau horaire et jour de la semaine), le lieu, le degré d'accessibilité, la disponibilité de moyens de transport sûrs, et la sécurité des alentours du lieu où l'atelier est organisé auront par exemple une influence sur la possibilité qu'auront des femmes ou des personnes handicapées d'y participer (« **être là** »). De nombreux contextes ne seront pas propices aux réunions en soirée, peut-être car certain·e·s participant·e·s ont des personnes à charge ou car les possibilités de déplacement en toute sécurité sont limitées. Les organisateur·rice·s devraient, autant que faire se peut, assurer ou financer le transport des personnes handicapées en l'absence de transports publics ou si ces derniers leur sont inaccessibles.

2. Pendant les activités

Le fait que des femmes et des groupes sous-représentés soient présents dans une enceinte ne signifie pas pour autant qu'ils participent véritablement aux travaux en « **ayant les moyens** » de le faire, en « **exerçant une influence** » et en « **faisant preuve d'auto-efficacité** ». Lors d'activités telles que des ateliers, il est important de prendre en considération les différentes personnalités des participant-e-s. Si certaines personnes dominent naturellement les débats tandis que d'autres s'expriment moins, le cadre qui les entoure influera peut-être davantage sur leur participation que leur caractère personnel. Au fil des consultations qu'il a menées, le Small Arms Survey a noté l'importance de la facilitation des travaux, laquelle doit être assurée par des personnes compétentes et dynamiques. Les facilitateur-ric-e-s devraient observer la fréquence à laquelle chacun-e des participant-e-s intervient et, si certain-e-s dominent les débats, donner à ceux qui restent en retrait l'occasion de s'exprimer.

Il est ressorti de ces consultations que les pauses pouvaient être mises à profit pour des échanges bilatéraux « informels », en particulier avec de nouvelles participant-e-s. Les facilitateur-ric-e-s peuvent dialoguer avec les participant-e-s qui ne sont pas encore intervenu-e-s pour les encourager éventuellement à partager des informations pertinentes et des avis divergents après la pause. Accorder du crédit à leur contribution peut les valoriser et les inciter à participer à de futurs travaux, et donc à « **exercer une influence** ».

Par ailleurs, le travail de groupe peut être un moyen efficace d'encourager la véritable participation des femmes et des groupes sous-représentés. Si les séances plénières sont plus formelles, le travail de groupe crée un espace plus sûr pour l'échange d'idées et d'expériences. Dans certains contextes, il peut être utile de répartir les groupes de travail en fonction du genre. Selon la culture du pays concerné, il se peut, au moins au départ, que les femmes se sentent plus à l'aise avec d'autres femmes. Il faut toutefois veiller à ce que les résultats de ce travail de groupe viennent alimenter les échanges pléniers.

3. Après les activités

Après les activités, les organisateur·rice·s ont l'occasion de tirer des enseignements qui leur permettront d'améliorer ensuite l'inclusion. Il est important de donner aux participant·e·s, en particulier aux femmes et aux autres groupes sous-représentés, la possibilité de fournir un retour d'informations, et donc « **d'exercer une influence** ». Un questionnaire peut donc être remis aux participant·e·s pour vérifier si :

- les modalités d'organisation des activités – en termes de calendrier (créneau horaire et jour de la semaine) et de lieu – leur ont permis de véritablement y participer (« **être là** ») ;
- chacun·e des participant·e·s avait les connaissances et les compétences requises pour véritablement participer aux activités (« **auto-efficacité** ») ;
- le rôle de chacun·e des participant·e·s était suffisamment clair pour qu'ils·elles puissent mettre leur expérience et leurs compétences à profit (« **avoir les moyens d'agir** ») ;
- l'atelier s'est déroulé dans un cadre sûr, favorisant une participation diversifiée et véritable.

D'après les réponses au questionnaire, les organisateur·rice·s peuvent déterminer quelles mesures prendre pour améliorer la participation et par exemple organiser des activités de renforcement des capacités, soit pour certains groupes de participant·e·s (jargon technique, par exemple), soit pour tous (contrôle genré des armes légères, par exemple).

Par ailleurs, faire valider le rapport final par les divers·e·s participant·e·s permettra aux acteur·rice·s du domaine du genre, aux femmes et aux autres groupes sous-représentés de s'assurer que le document tient bien compte de leurs besoins et priorités en termes de contrôle des armes légères. Ça leur permettra également, grâce à la valorisation de leurs apports, de s'approprier les résultats des activités.

Enfin, la période qui suit les activités donne l'occasion d'entretenir des liens et d'avoir des échanges entre participant·e·s ainsi que de bâtir des plateformes en vue de futures collaborations sur des thèmes tels que le genre et le contrôle des armes légères. Pourquoi ne pas créer par exemple un groupe WhatsApp pour les participant·e·s à la réunion ainsi que, si nécessaire, des sous-groupes pour les femmes participantes, qui pourront alors continuer de partager conseils et informations ou décider de se réunir de nouveau.

PARTIE II

Comment inclure des perspectives de genre dans le processus d'élaboration des PAN ?

PLANS D'ACTION NATIONAUX: PROCESSUS

La présente section indique à quelles étapes de chacune des phases de l'élaboration des PAN il est possible d'intégrer la notion de genre. Des recommandations et des exemples de bonnes pratiques sont proposés pour permettre aux utilisateur-ric-e-s d'intégrer des perspectives de genre à chaque étape du processus.



Phase 1 : jeter les bases

1. Définition de la phase

Il s'agit d'une phase préliminaire au cours de laquelle la ComNat cherche à vérifier si les conditions nécessaires à l'élaboration d'un PAN sont réunies. Cette phase s'articule en deux temps : vérifier d'abord que les conditions requises avant d'engager les processus de contrôle des armes sont réunies, et susciter l'adhésion du monde politique à l'égard de l'élaboration d'un PAN.

2. Pourquoi est-il important d'intégrer le genre dans cette phase ?

Intégrer le genre dans cette phase permettra de préparer les acteur-ric-e-s à genrer le contrôle des armes en les amenant à prendre en compte le genre dès le début de l'élaboration du PAN. Le but est double : d'une part déceler à quel point les décideur-se-s en matière de contrôle des armes légères ont la volonté politique de prendre en compte le genre, et d'autre part repérer les acteur-ric-e-s du domaine du genre qui contribuent déjà par leur travail – par exemple maintien de la paix, prévention des conflits, protection, ou violence fondée sur le genre – au contrôle des armes légères.

Figure 2 Élaboration des plans d'action nationaux

Démarche du Small Arms Survey



3. Recommandations sur la manière d'intégrer le genre dans cette phase

3.1. Analyser la composition de la ComNat, en particulier en termes de genre

Certaines commissions sont composées de représentant·e-s du domaine du genre, issu·e-s par exemple d'un ministère chargé du genre, de la promotion des femmes ou de l'égalité, ou d'OSC compétentes en la matière. Il se peut en outre qu'une ComNat ait recruté un·e spécialiste du genre en tant que point focal pour ces questions. Si la ComNat ne compte aucun·e représentant·e du domaine du genre en son sein, il est important de vérifier si c'est parce qu'elle ne connaît pas ce domaine ou ne s'y intéresse pas, ou parce qu'elle ne connaît pas encore d'acteur·rice-s de ce domaine ou n'entretient aucun lien avec. Il est essentiel de comprendre dès le départ quelle approche suit la ComNat en matière de genre afin de pouvoir mettre en exergue les bonnes pratiques et déceler les besoins.

3.2. Analyser les relations entre la ComNat, les acteur·rice-s de la sécurité et celles et ceux du domaine du genre

Il est courant que les acteur·rice-s du domaine du genre et les ComNat n'aient aucune interaction. C'est peut-être dû à une méconnaissance des incidences différenciées des armes sur les personnes en fonction de leur genre ou à l'idée largement répandue selon laquelle le contrôle des armes est un domaine technique réservé aux acteur·rice-s de la sécurité, par exemple les forces armées et la police. Avant d'entamer le travail d'élaboration d'un PAN et de tenter d'y intégrer les perspectives de genre, il est important de comprendre les liens entre ces divers·e-s acteur·rice-s et de repérer les mécanismes institutionnels susceptibles de faciliter leurs interactions.

3.3. Recenser les initiatives en matière de genre et les acteur·rice-s du domaine du genre qui contribuent au contrôle des armes

Il serait utile de recenser les initiatives passées ou en vigueur dans le pays, voire plus largement dans la région, qui associent le contrôle des armes et le genre. Il peut s'agir notamment d'initiatives sur la lutte contre la violence fondée sur le genre ; sur l'instauration de la confiance à l'échelon local ; sur le désarmement, la démobilisation et la réinsertion ; ou de politiques de discrimination positive dans les forces armées. Ce recensement permettra par ailleurs à la ComNat de prendre contact avec des acteur·rice-s

du domaine du genre et de déterminer le degré général de prise en compte du genre dans le pays. Dans certains contextes, il pourra être difficile pour divers groupes – voire bien plus risqué que bénéfique – d’être associés aux travaux ou de travailler sur tel ou tel sujet. Il vaudra alors mieux s’appliquer à « ne pas leur causer de tort » et limiter ainsi le risque qu’ils subissent des répercussions négatives. Il pourrait par exemple être utile de déterminer quels sujets et groupes pourraient susciter chez les participant-e-s aux travaux une certaine résistance, et d’adopter des stratégies pour s’assurer que le PAN tient compte de leurs préoccupations.

4. Exemples concrets de bonnes pratiques et de difficultés

Au cours de l’évaluation qu’il a réalisée au Sénégal en 2023, le Small Arms Survey a encouragé la ComNat à entrer en contact avec les acteur-ric-e-s institutionnel-le-s chargé-e-s de l’égalité de genre. Il s’est entretenu avec le ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection des enfants, plus précisément avec la Direction de l’équité et de l’égalité du genre, pour comprendre son implication dans le travail de la ComNat. Si, dans la pratique, le ministère n’a pas pris part aux réunions de la ComNat, les synergies entre les deux institutions étaient toutefois nombreuses. En effet, la Direction de l’équité et de l’égalité du genre a participé à des recherches sur des questions relatives à l’impact des trafics sur les femmes et les enfants aux frontières du pays. Le travail des enfants, la traite des êtres humains, le trafic de drogue, le trafic d’armes et diverses autres activités illicites ont été évoqués. Alors que les deux institutions avaient tout intérêt à travailler de concert, le manque de communication entre elles a entravé leurs interactions. Dans d’autres pays, pour supprimer de tels cloisonnements, les ComNat pourraient par exemple créer des points focaux pour assurer la liaison avec le ministère chargé des questions de genre et avec d’autres acteur-ric-e-s du domaine du genre, commander des travaux de recherche conjoints sur des sujets concernant le genre et le contrôle des armes légères, et officialiser la participation de ces acteur-ric-e-s aux réunions des ComNat.

Phase 2 : évaluer

1. Définition de la phase

Cette phase vise à évaluer les besoins, les pratiques et les difficultés des parties prenantes en matière de contrôle des armes légères et de gestion des armes et munitions (GAM). Il s'agit notamment d'évaluer l'étendue et la nature de la prolifération des armes dans le pays et d'examiner les politiques publiques, les capacités opérationnelles et les pratiques applicables.

Il serait judicieux que cette phase s'appuie sur des études, par exemple des enquêtes nationales sur les armes légères et de petit calibre, décrivant les menaces et impacts desdites armes, différenciés en fonction du genre, et les causes profondes de la violence armée dans le pays. Il conviendrait en outre que ces études examinent la prolifération des armes légères et de petit calibre, pointent les itinéraires d'approvisionnement et les facteurs de la demande ainsi que la façon dont les rôles, normes et attentes liés au genre et à d'autres éléments influencent ces dynamiques.

2. Pourquoi est-il important d'intégrer le genre dans cette phase ?

Il est nécessaire de procéder à une analyse de genre durant la phase d'évaluation pour comprendre le contexte national et déterminer à quels niveaux il pourrait être tenu compte des perspectives de genre dans les activités des futurs PAN. Intégrer le genre dès cette phase permet en outre aux acteur·rice·s associé·e·s à l'élaboration des PAN de se familiariser avec les acteur·rice·s du domaine du genre et avec leurs activités.

3. Recommandations sur la manière d'intégrer le genre dans cette phase

3.1. Veiller à ce que divers·e·s acteur·rice·s et spécialistes du genre participent à la phase d'évaluation

Comme la ComNat devrait s'efforcer de maintenir une participation cohérente tout au long du processus, il est important de favoriser une participation diversifiée dès le début. La participation de spécialistes



du genre et autres personnes issues de groupes sous-représentés aura des incidences considérables sur les résultats finaux et permettra de tenir compte des intérêts des groupes qu'elles-ils représentent. Pour inclure dès le début du processus des acteur·rice·s du domaine du genre, y compris issu·e·s de la société civile (par exemple des organisations de défense des droits des femmes), il conviendrait de recenser les acteur·rice·s et organisations nationaux·ales avant même de procéder à l'évaluation (pour en savoir plus, voir les recommandations énumérées plus haut en ce qui concerne la phase 1).

3.2. Définir les questions clé en matière de genre

L'une des manières de repérer les divers besoins, différenciés en fonction du genre, dans chaque domaine fonctionnel consiste à formuler, avant de procéder à l'évaluation, des questions concernant le genre et la diversité qui soient adaptées au contexte national. Le facilitateur·rice de l'atelier d'évaluation peut également désigner au préalable, dans chaque domaine fonctionnel, des éléments clé auxquels il ou elle devra faire particulièrement attention au cours des débats. Il est en outre recommandé de désigner préalablement des personnes-ressources pour chaque domaine fonctionnel afin qu'elles puissent contribuer aux travaux et répondre à des questions sur le genre (par exemple, point focal « genre » auprès de la ComNat, femmes issues de la défense et des forces de sécurité, etc.). Intégrer une perspective de genre dans l'évaluation GAM permettra de comprendre les incidences du genre pour chaque composant et de surmonter les difficultés qui se présenteront dans le cadre des activités des futurs PAN.

3.3. Définir les notions de genre et de diversité dès le début du travail d'élaboration d'un PAN

Comme le degré de connaissance du genre et de prise en compte de la diversité variera sans doute d'un·e participant·e à l'autre, organiser le premier jour une séance introductive sur le genre pourra servir à jeter les bases sur lesquelles les travaux de l'atelier d'évaluation reposeront ensuite. Cette séance permettra par ailleurs aux organisateur·rice·s de repérer chez les participant·e·s celles et ceux qui défendent le genre et la diversité ou, éventuellement, celles et ceux qui ont des doutes. Il faudra, pendant cette séance, non seulement définir des notions telles que genre, diversité et participation véritable, mais également présenter la notion d'*intersectionnalité*, qui est au cœur de la prise en compte des perspectives de genre dans les activités de contrôle des armes. Cette notion permettra par ailleurs aux acteur·rice·s nationaux·ales de comprendre les incidences genrées des armes légères et de déceler les facteurs (par ex. l'âge, le genre et la religion) dont il faut tenir compte pour atténuer les effets préjudiciables des armes

à feu. Les facilitateur·rice·s peuvent demander au groupe de participant·e·s de déterminer de quels facteurs de diversité il conviendrait de tenir compte dans tel ou tel contexte pour garantir l'adhésion au processus d'élaboration du PAN. Les parties prenantes nationales pourront ainsi définir la démarche qu'elles souhaitent suivre en termes de genre tout au long du processus.

4. Exemples concrets de bonnes pratiques et de difficultés

En Sierra Leone, pour que l'atelier d'évaluation intègre bien la notion de genre et prenne en considération la diversité, le premier jour a été consacré à une séance sur le genre et la diversité. Il s'agissait entre autres de présenter et d'examiner la notion d'intersectionnalité et de déterminer quels facteurs il serait utile de prendre en compte dans le contexte national (âge, genre, orientation sexuelle, etc.). Il s'est avéré que le genre et l'âge étaient deux facteurs majeurs influant sur l'exposition à la violence armée ; le handicap a lui aussi été retenu comme un facteur important. Une étude menée en 2022, quelques mois avant l'atelier d'évaluation, par une OSC nommée *Sierra Leone Action Network on Small Arms* et par la Commission de la Sierra Leone sur les armes et les munitions, avait montré que la plupart des producteurs d'armes artisanales étaient des personnes handicapées. L'étude avait également montré l'importance de prendre en compte les points de vue des personnes handicapées dans le cadre de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques publiques et programmes sur le contrôle des armes. Vu les résultats de cette étude, la ComNat avait invité une personne issue d'une ONG spécialisée dans le domaine du handicap à prendre part aux travaux pour veiller à ce qu'il soit bien tenu compte des besoins des personnes handicapées durant la phase d'évaluation.

Phases 3 et 4 : définir la stratégie, élaborer le plan opérationnel (conception)



1. Définition de la phase

Conformément à la démarche du Small Arms Survey en matière d'élaboration des PAN, la phase de **conception** se décline en deux temps :

- **Phase 3 : définir la stratégie.** Cette phase consiste à recenser les priorités et définir des objectifs clairs sur la base de l'évaluation, le tout en associant aux travaux les parties prenantes et partenaires de premier plan.
- **Phase 4 : élaborer le plan opérationnel.** Cette phase consiste à traduire la stratégie en tâches concrètes, responsabilités, calendrier et ressources, le tout s'inscrivant dans une approche multisectorielle.

Comme les recommandations relatives au genre s'appliquent aux deux phases, celles-ci ont été fusionnées en une seule (**conception**) aux fins de ce guide.

Il est particulièrement recommandé de suivre une approche consistant en une gestion axée sur les résultats pour veiller à ce que les objectifs définis dans le PAN soient atteints, effectifs, durables et mesurables. Ce cadre est largement employé dans des contextes tels que le développement, l'action humanitaire et le maintien de la paix de sorte que les projets et programmes soient axés sur les résultats, efficaces et effectifs (GNUDD, 2011).

Comme l'affectation des ressources est un élément capital de cette phase, il est indispensable que les activités relatives au genre bénéficient d'un budget suffisant pour pouvoir apporter une réelle amélioration à l'égalité de genre.

Pour en savoir plus, voir la sous-section sur le genre et le contrôle des armes légères, p. 31 de ce guide, et notamment le *Training Manual on Gender-mainstreaming Small Arms Control* (UNODA, 2022) :

- pages 120-122, sur la budgétisation sensible au genre ;
- pages 155-170, sur l'évaluation de l'impact et les progrès.

2. Pourquoi est-il important d'intégrer le genre dans cette phase ?

L'intégration d'une perspective de genre dans le plan d'action repose essentiellement sur cette phase, où seront définis des axes et objectifs stratégiques ayant une influence sur les futures activités des PAN.



3. Recommandations sur la manière d'intégrer le genre dans cette phase

3.1. Analyser le plan d'action FPS et y repérer des synergies et des possibilités de collaboration

En 2023, 107 pays et neuf organisations régionales avaient déjà adopté un plan d'action FPS pour faciliter la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU (CSNU, 2000). Les plans d'action sont des documents stratégiques nationaux qui décrivent la démarche et la stratégie que suivent les gouvernements pour faciliter la mise en œuvre des quatre piliers de la résolution : la prévention, la participation, la protection, le secours et le relèvement. Il conviendrait que les ComNat repèrent d'éventuelles synergies avec les plans d'action FPS pour s'assurer que les plans d'action nationaux sur les armes légères tiennent compte du genre et que les deux plans soient mis en œuvre de façon mutuellement cohérente et avantageuse.

3.2. Recenser les politiques publiques et les programmes nationaux complémentaires en matière de sécurité humaine et d'égalité de genre

Il s'agit en l'occurrence de déterminer sur quelles politiques publiques le PAN sur les armes légères doit s'aligner, et quelles sont les possibilités de coopération interinstitutionnelle qui existent. Il conviendrait que la ComNat prenne contact avec les acteur·rice·s des domaines genre et FPS (par ex. des OSC de protection des femmes et le ministère chargé des questions relatives au genre) et avec le ministère du Développement et de la Planification pour recueillir des informations sur les textes nationaux en vigueur relatifs au genre ou les politiques publiques sur les questions de sécurité. Avant d'inclure dans le PAN des éléments relatifs au genre, il faudrait que la ComNat s'assure que le PAN est aligné sur ces textes et cadre avec les plans nationaux de développement pour promouvoir la véritable participation des femmes et des groupes sous-représentés aux travaux sur les questions de sécurité et notamment de contrôle des armes.

3.3. Analyser qui sont les parties prenantes : recenser les divers·e·s acteur·rice·s concerné·e·s, notamment dans le domaine du genre, qu'il faut associer à la planification, à la mise en œuvre, au contrôle, au suivi et à l'évaluation des activités du PAN

Il est fréquent que les acteur·rice·s spécialistes des questions de sécurité établissent les PAN à huis clos, empêchant ainsi la société civile, d'autres ministères et des acteur·rice·s locaux·ales d'apporter une véritable contribution. Analyser qui sont les parties prenantes peut aider à déterminer qui sont les groupes exclus et permettre d'adapter plus facilement la stratégie d'ouverture à divers publics (voir sous-section sur l'analyse des parties prenantes, p. 32 pour en savoir plus sur la façon de procéder). Il faut tenir compte en particulier des OSC dont le rôle n'est pas toujours officialisé dans les PAN, et des acteur·rice·s du domaine du genre, aux niveaux aussi bien institutionnel qu'opérationnel (OSC de protection des femmes, par exemple).

Pour aller plus loin . . .

L'analyse des parties prenantes devrait permettre de déterminer :

- qui est chargé de mettre en œuvre les dispositions relatives au genre ;
- de qui relèvent les personnes qui mettent en œuvre les dispositions relatives au genre ;
- qui sera consulté et comment ;
- qui sera informé et comment.

4. Exemples concrets de bonnes pratiques et de difficultés

Au Burkina Faso, avant l'atelier sur l'élaboration du plan stratégique, le Small Arms Survey a organisé des séances d'information dont l'objectif était d'améliorer les connaissances que les acteur·rice·s du domaine du genre, en particulier les femmes, avaient en matière de contrôle des armes légères. Comme déjà dit, le thème du contrôle des armes légères peut sembler excessivement complexe pour les personnes

dont ce n'est pas la spécialité. Un atelier préparatoire a donc été organisé de sorte que les femmes et les OSC compétentes en matière d'égalité de genre puissent véritablement participer à la conception du PAN. Par ailleurs, associer ces divers·e·s acteur·rice·s à l'élaboration du PAN a ouvert de nouveaux horizons. En effet, alors que les PAN sur les armes légères visent avant tout à restreindre l'approvisionnement en armes légères et empêcher le détournement de ces armes, ces acteur·rice·s de la société civile et notamment du domaine de l'égalité de genre peuvent orienter les débats sur la demande en armes légères, l'acquisition illicite de ces armes et leur usage abusif. C'est ainsi que grâce à cette séance préparatoire, un programme de recherche a été mis en place en collaboration avec le Small Arms Survey pour analyser les causes profondes de la violence armée et les rôles, normes et attentes qui sont liés au genre et poussent les femmes et les hommes à acquérir des armes illicites.

Phase 5 : validation et diffusion

1. Définition de la phase

Cette phase du processus d'élaboration a pour objet de soumettre le PAN, pour validation, à toutes les parties prenantes concernées, puis d'en assurer la diffusion afin de faciliter l'adhésion des diverses parties prenantes ainsi que leur contribution à sa mise en œuvre. La validation et la diffusion du document peuvent prendre différentes formes selon les procédures nationales et les lignes directrices relatives à la planification, au suivi et à la validation des plans stratégiques. En fonction du contexte, il se peut que la validation porte sur les aspects techniques et repose sur des spécialistes du contrôle des armes et des munitions, du genre, du développement, et d'autres acteur-ric-e-s concerné-e-s, et/ou sur les aspects politiques, et passe par exemple par le cabinet ou le conseil des ministres.

Lorsque les procédures nationales n'imposent pas de validation d'ordre politique, il reste néanmoins judicieux de chercher à obtenir la validation des décideurs politiques. Il ressort de plusieurs exemples de processus soutenus par le Small Arms Survey que la validation technique ne suffit pas à elle seule à garantir que le projet de PAN sera soutenu à l'échelon national.

Une fois le PAN validé, c'est à l'État qu'il incombe, par l'intermédiaire de la ComNat, d'en assurer le partage et la promotion à l'échelon national, dans l'ensemble de la société. Diffuser le PAN est essentiel pour favoriser l'adhésion et la sensibilisation de divers niveaux de la société, notamment d'acteur-ric-e-s inédit-e-s, éloigné-e-s de la capitale, par exemple des OSC locales de protection des femmes et des jeunes, ou des responsables locaux.

2. Pourquoi est-il important d'intégrer le genre dans cette phase ?

Cette phase permet à divers-e-s acteur-ric-e-s, notamment du domaine du genre, de contribuer de manière tangible au contrôle, au suivi et à l'évaluation du PAN, et ce afin de :

- vérifier la conformité du processus pour s'assurer que le PAN est axé sur leurs priorités ;
- susciter l'adhésion au PAN en s'assurant que les acteur-ric-e-s peuvent trouver quel rôle jouer (il serait judicieux d'inviter des acteur-ric-e-s du domaine du genre, notamment des OSC de défense de l'égalité



de genre, à prendre part à cette phase pour déterminer comment contribuer directement à la mise en œuvre et au suivi du PAN) ;

- renforcer la sensibilisation du grand public du pays à l'égard du PAN.

3. Recommandations sur la manière d'intégrer le genre dans cette phase

3.1. S'assurer que les objectifs et les activités concernant le genre sont cohérents et cadrent avec les besoins exprimés par des parties prenantes du domaine du genre

Il s'agit ici de s'assurer que les objectifs et les résultats du PAN i) cadrent avec les programmes des parties prenantes, politiques publiques et autres cadres complémentaires du domaine du genre, et ii) sont représentatifs des besoins que ces parties prenantes ont exprimés au cours des phases d'évaluation et de conception. C'est essentiel pour la mise en œuvre du PAN. En effet, s'il s'avère que le PAN sur le contrôle des armes et des programmes ou politiques sur le genre ont en commun divers intérêts et objectifs, peut-être les acteur·rice·s du domaine du genre seront-elles susceptibles de mener ou financer directement certaines activités. Cet aspect est d'autant plus important lorsque la ComNat ne compte en son sein aucun·e spécialiste du genre.

3.2. S'assurer que le PAN dispose des capacités nécessaires pour appliquer les dispositions relatives au genre

Les ComNat intègrent parfois des perspectives de genre dans le PAN lors de la phase d'élaboration, mais sans avoir les capacités internes voulues pour en assurer la mise en œuvre et le suivi. Il faudrait que la phase de validation – tout particulièrement la validation technique – offre aux acteur·rice·s du domaine du genre l'occasion de s'assurer que la ComNat a attribué les ressources nécessaires à la mise en œuvre du PAN. Sans cette vérification, le PAN risque d'être validé sans que les capacités techniques, humaines et financières voulues soient réunies pour les activités relatives au genre puissent être exécutées, celles-ci étant donc plus susceptibles d'être reléguées au second plan.

3.3. Recenser les acteur·rice·s du domaine du genre chargé·e·s de valider et diffuser le PAN, puis coopérer avec elles et eux

La diversité des parties prenantes est essentielle lors de la phase de validation pour qu’au lieu d’être considéré comme un simple document stratégique interne de la ComNat, le PAN soit plutôt considéré comme un document d’ampleur nationale bénéficiant d’un large soutien. Il faudrait que la promotion du PAN soit l’occasion de coopérer avec divers groupes, en particulier des groupes qui n’ont peut-être pas eu la possibilité de participer à l’élaboration du PAN. Suivre cette démarche inclusive permettra non seulement à toutes les parties prenantes de bien comprendre le PAN et sa dimension de genre, mais renforcera aussi le contrôle et la responsabilité interne. Les OSC actives en matière d’égalité de genre – et plus précisément les organisations de protection des femmes – peuvent contribuer à diffuser le PAN en l’incluant dans les activités de sensibilisation qu’elles mènent localement ; les médias sont en outre susceptibles de jouer un rôle de premier plan en présentant le PAN dans un langage accessible à un large éventail de publics. Pour faciliter la diffusion du PAN, la ComNat devrait envisager de créer un document qui en résumerait les principaux éléments pour les mettre en lumière. Il est également capital de diffuser le PAN au sein de la sphère politique (par ex. auprès de ministères chargés des questions de genre, de santé ou de développement, ou auprès de députés) car la ComNat peut alors attirer l’attention sur ce dont elle a besoin, notamment en termes de ressources, pour parvenir à mettre en œuvre le PAN.

4. Exemples concrets de bonnes pratiques et de difficultés

Récemment, le Togo a entrepris d’élaborer un PAN sur le contrôle des armes, mais lors du processus de validation le ministère de la Planification et du Développement a rejeté le document au motif que les procédures internes d’élaboration des PAN n’avaient pas été respectées (Meynier, 2024). La révision du document en vue de sa mise en conformité avec les lignes directrices nationales est en cours. Respecter les procédures nationales était donc une condition sine qua non de la validation du PAN. Cet exemple montre l’importance de cette phase de mise en œuvre du PAN ainsi que la nécessité d’intégrer divers·e·s acteur·rice·s au processus, tout particulièrement le ministère du Développement et de la Planification.

Au Burkina Faso, le Small Arms Survey et la ComNat se sont rapprochés du ministère de la Planification dès la phase d’évaluation et ont ensuite maintenu le contact avec lui. Dès le lancement du processus

d'élaboration du PAN, la ComNat s'est servie du guide national de planification (*Guide d'élaboration de suivi et d'évaluation de plans stratégiques*) ainsi que de divers autres cadres complémentaires pour concevoir le PAN.

Ces exemples montrent bien qu'associer véritablement au processus d'élaboration des PAN les divers·e·s acteur·rice·s concerné·e·s contribue à l'efficacité de la prise de décisions.

RESSOURCES CLÉS

Élaboration de stratégies ou de politiques publiques sur le contrôle des armes légères :

- MOSAIC Module 04.10 : *Conception et mise en œuvre d'un plan d'action national* (UNODA, 2016)
- MOSAIC Module 04.30 : *Sensibilisation* (UNODA, 2017a)
- MOSAIC Module 06.10 : *Les femmes, les hommes et la nature liée au genre des armes légères et de petit calibre* (UNODA, 2017b)
- *Module 6: National Strategies and Action Plans for the Control of Small Arms and Light Weapons* (Saferworld, n.d.)

Genre et contrôle des armes légères :

- *Genrer le contrôle des armes légères – Un guide pratique* (Small Arms Survey) (LeBrun, 2019)
- *De véritables partenaires : « Femmes, paix et sécurité » et contrôle des armes légères – Possibilités de collaboration à l'échelon national* (Small Arms Survey) (Watson, 2024)
- *Training Manual on Gender-mainstreaming Small Arms Control* (UNODA, 2022)
- *Connecting the Dots: Arms Control, Disarmament and the Women, Peace and Security Agenda* (UNIDIR) (Myrntinen, 2020)
- *Gender Responsive Small Arms Control in the Decade of Action for the SDGs: Accelerating Action for Global Violence Reduction* (Pathfinders, 2021)
- *How-to Guide: Gender Responsive Disarmament, Demobilization and Reintegration* (Groupe de travail interinstitutions sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration) (Dietrich et Winderl, 2012).
- *Intégrer le genre dans le contrôle interne des forces armées* (Bastick, 2014)

Analyses du genre et de l'inclusion sociale :

- *The Gender and Social Inclusion Toolkit* (CIVICUS, n.d.)
- *A Toolkit for Integrating Gender Equality and Social Inclusion in Design, Monitoring and Evaluation* (World Vision, 2023)
- ISGEMs Tool 4, « Vulnerability Assessment », in *Inclusive Systemic Evaluation for Gender Equality, Environments and Marginalized Voices: ISE4GEMs : A New Approach for the SDG Era* (Stephens, Lewis et Reddy, 2018, p. 122)
- 'National Action Plans: At a Glance' (WILPF, n.d.)
- Rapports du CEDEF (Organes de traités de l'ONU relatifs aux droits de l'homme, base de données)
- Rapports de l'Examen périodique universel (EPU) du Conseil des droits de l'homme (Conseil des droits de l'homme des Nations unies)

Analyses des parties prenantes :

- ISE4GEMs Tool 2, 'Stakeholder Analysis', in *Inclusive Systemic Evaluation for Gender Equality, Environments and Marginalized Voices: ISE4GEMs : A New Approach for the SDG Era* (Stephens, Lewis et Reddy, 2018, p. 119)
- 'Tool 1 : Stakeholder Analysis' (FDFA et SDC, 2011)
- *Multi-stakeholder Management: Tools for Stakeholder Analysis: 10 Building Blocks for Designing Participatory Systems of Cooperation*, Promoting Participatory Development in German Development Cooperation Series (Zimmermann et Maennling, 2007)

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AGNU (Assemblée générale des Nations unies). 2024. *Rapport de la Conférence des Nations unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects*. A/CONF.192/2024/RC/3 du 5 juillet.
- Bastick, Megan. 2014. *Intégrer le genre dans le contrôle interne des forces armées*. DCAF.
- Buchanan, Cate. 2021. *Intégration des questions de genre dans les processus de paix : Stratégies à l'attention des professionnels de la médiation*. Mediation Practice Series. Genève : Centre for Humanitarian Dialogue.
- CIVICUS. n.d. *The Gender and Social Inclusion Toolkit*.
- CSNU (Conseil de sécurité des Nations unies). 2000. Résolution 1325 (2000). S/RES/1325 (2000) du 31 octobre.
- DFAE (Département fédéral des affaires étrangères) et DDC (Agence suisse pour le développement et la coopération) 2011. 'Tool 1 : Stakeholder Analysis.'
- Dietrich, Louise et Thomas Winderl. 2012. *How-to Guide: Gender Responsive Disarmament, Demobilization and Reintegration*. Groupe de travail interinstitutions sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration.
- GNUD (Groupe des Nations unies pour le développement durable). 2011. *Results-based Management Handbook: Harmonizing RBM Concepts and Approaches for Improved Development Results at Country Level*.
- LeBrun, Emile, ed. 2019. *Genrer le contrôle des armes légères – Un guide pratique*. Manuel. Genève : Small Arms Survey.
- Meynier, Clément. 2024. *Working to Prevent and Reduce the Impact of Armed Violence in Coastal West Africa. Journal of Conventional Weapons Destruction*. Vol. 28, N° 1. Hiver/Printemps.
- Myrntinen, Henry. 2020. *Connecting the Dots: Arms Control, Disarmament and the Women, Peace and Security Agenda*. Genève : Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement.
- Pathfinders (Pathfinders for Peaceful, Just and Inclusive Societies). 2021. *Gender Responsive Small Arms Control in the Decade of Action for the SDGs: Accelerating Action for Global Violence Reduction*. New York : Center on International Cooperation.
- Saferworld. n.d. *Module 6: National Strategies and Action Plans for the Control of Small Arms and Light Weapons*.

- Salmela, Katarina et Megan Manion. 2018. *Women's Meaningful Participation in Negotiating Peace and the Implementation of Peace Agreements*. Report of the Expert Group Meeting. New York : ONU Femmes.
- Stephens, Anne, Ellen D. Lewis et Shravanti Reddy. 2018. *Inclusive Systemic Evaluation for Gender Equality, Environments and Marginalized Voices: ISE4GEMs: A New Approach for the SDG Era*. New York : ONU Femmes.
- UNODA (Bureau des affaires de désarmement des Nations unies). 2016. *Conception et mise en oeuvre d'un plan d'action national*. MOSAIC Module 04.10-2016(E)V1.0.
- . 2017a. *Sensibilisation*. MOSAIC Module 04.30-2017(E)V1.0.
 - . 2017b. *Les femmes, les hommes et la nature liée au genre des armes légères et de petit calibre*. MOSAIC Module 06.10-2017(F)V1.0.
 - . 2022. *Training Manual on Gender-mainstreaming Small Arms Control*. New York : UNODA.
- Watson, Callum. 2024. *De véritables partenaires : « Femmes, paix et sécurité » et contrôle des armes légères – Possibilités de collaboration à l'échelon national*. Note d'information. Genève : Small Arms Survey. Février.
- WILPF (Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté). n.d. « National Action Plans: At a Glance. »
- World Vision. 2023. *A Toolkit for Integrating Gender Equality and Social Inclusion in Design, Monitoring and Evaluation*.
- Zimmermann, Arthur et Claudia Maennling. 2007. *Multi-stakeholder Management: Tools for Stakeholder Analysis: 10 Building Blocks for Designing Participatory Systems of Cooperation*. Promoting Participatory Development in German Development Cooperation Series. GTZ.

Small Arms Survey

Maison de la Paix
Chemin Eugène-Rigot 2E
1202 Genève
Suisse

t +41 22 908 5777

e info@smallarmssurvey.org

À propos du **Small Arms Survey**

Le Small Arms Survey est un centre de connaissances appliquées spécialisé dans la prévention et la réduction de la prolifération des armes légères illicites et de la violence armée. Il a vocation à orienter les politiques et pratiques en la matière, en produisant des données, des connaissances factuelles ainsi que des ressources et outils de référence, en dispensant des conseils et des formations sur mesure et en réunissant praticien-ne-s et responsables politiques.

Le Small Arms Survey est un programme associé de l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève, en Suisse.

Les activités et productions du Small Arms Survey sont réalisées grâce à des contributions récurrentes à ses frais de fonctionnement et à des financements par projet. La liste complète des bailleurs actuels et des projets en cours peut être consultée sur le site internet du programme. Pour plus d'informations, consultez le site www.smallarmssurvey.org.

